

51/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **36**
Nombre de votants : **37**
Date de convocation : **04/07/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGERDE (Passa)

P.MAURAN (Montauriol)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Sous la présidence de M.René OLIVE élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le Président **RAPPELLE** que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT).

A l'issue des opérations électorales dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection, et eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire, il ressort que :

Madame MALHERBE Hermeline est élue 1^{ère} Vice-Présidente
pour 37 votants par 3 votes BLANC , 34 SUFFRAGES EXPRIMES, 34 voix POUR

Monsieur ATTARD Rémy est élu 2^{ème} Vice-Président
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR

Monsieur TAURINYA Pierre est élu 3^{ème} Vice-Président
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Monsieur LEHOUSINE Bernard est élu 4^{ème} Vice-Président
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Madame GONZALEZ Nicole est élue 5^{ème} Vice-Présidente
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Madame LESNE Maya est élue 6^{ème} Vice-Présidente
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Madame DELGADO Chantal est élue 7^{ème} Vice-Présidente
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Monsieur LEMORT Raymond est élu 8^{ème} Vice-Président
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Monsieur XANCHO Philippe est élu 9^{ème} Vice-Président
sur 37 votants par 2 votes BLANC , 35 SUFFRAGES EXPRIMES, 35 voix POUR,

Madame LELAURAIN Annie est élue 10^{ème} Vice-Présidente
sur 37 votants par 1 vote BLANC , 36 SUFFRAGES EXPRIMES, 36 voix POUR,

Monsieur BERNARDY Laurent est élu 10^{ème} Vice-Président
pour 37 votants par 3 votes BLANC , 34 SUFFRAGES EXPRIMES, 34 voix POUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
dûment installé,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

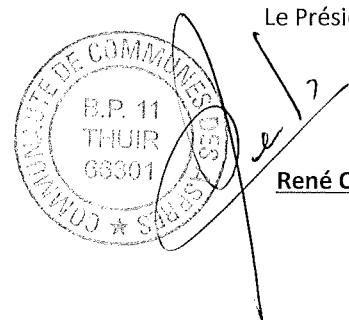
Madame MALHERBE Hermeline	en qualité de 1 ^{ère} Vice-Présidente
Monsieur ATTARD Rémy	en qualité de 2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur TAURINYA Pierre	en qualité de 3 ^{ème} Vice-Président
Monsieur LEHOSSINE Bernard	en qualité de 4 ^{ème} Vice-Président
Madame GONZALEZ Nicole	en qualité de 5 ^{ème} Vice-Présidente
Madame LESNE Maya	en qualité de 6 ^{ème} Vice-Présidente
Madame DELGADO Chantal	en qualité de 7 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur LEMORT Raymond	en qualité de 8 ^{ème} Vice-Président
Monsieur XANCHO Philippe	en qualité de 9 ^{ème} Vice-Président
Madame LELAURAIN Annie	en qualité de 10 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur BERNARDY Laurent	en qualité de 11 ^{ème} Vice-Président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus

Le Président,



René OLIVE